



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du Pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

### **2113, rue Guy (lot 2 814 616)**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal protégé par droits acquis dont la marge de recul arrière serait de 2,23 m au lieu de 3,77 m (droits acquis), tel qu'exigé à l'article 1.8.3.6 du *Règlement de zonage N° 480-85*, pour la zone RA/C-3.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 juin 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)